



PRÉFET DE LA LOZÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communauté de communes du Gévaudan

Ouverture d'une enquête publique unique regroupant une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, une enquête parcellaire et une enquête préalable à instauration de servitudes pour le projet de création d'une station intercommunale de traitement des eaux usées de Marvejols, Antrenas et Montrodat

En application de l'arrêté préfectoral n° PREF-DCIAT-BCPPAT-2026-~~099-004~~ du 9 avril..... 2026, le dossier de demande de déclaration d'utilité publique, d'enquête parcellaire et d'instauration de servitude en vue de la création d'une station intercommunale de traitement des eaux usées de Marvejols, Antrenas et Montrodat est soumis à une enquête publique unique.

Cette enquête se déroulera pendant 30 jours consécutifs sur le territoire de la commune de Marvejols **du jeudi 30 avril au vendredi 29 mai 2026 inclus**.

Le maître d'ouvrage de l'opération est la communauté de communes du Gévaudan.

M. Jacques SIRVENS, chef du bureau budget, moyen et logistique en préfecture, en retraite, délégué du défenseur des droits, est désigné commissaire enquêteur. Il siègera et recevra en personne, les observations du public en mairie de Marvejols :

- jeudi 30 avril 2026 de 9 h à 12 h
- mardi 5 mai 2026 de 14 h à 17 h
- mardi 19 mai 2026 de 14 h à 17 h
- vendredi 29 mai 2026 de 14 h à 17 h.

Monsieur Gilbert FIELBAL est désigné commissaire enquêteur suppléant.

Pendant le délai précité :

- le dossier de l'enquête sera consultable en mairie de Marvejols aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet des services de l'État : www.lozere.gouv.fr à la rubrique « Publication / enquêtes publiques – consultation du public / autres enquêtes publiques ».

- les observations du public devront être :

- soit portées sur le registre d'enquête déposé en mairie,
- soit adressées, par écrit, à la mairie de Marvejols – 9 avenue Savorgnan de Brazza – 48100 Marvejols - à l'attention de M. Jacques SIRVENS, commissaire enquêteur – « Enquête publique unique – DUP SITEU »,
- soit présentées verbalement au commissaire enquêteur au cours de ses permanences en mairie ;
- soit adressées par voie électronique à l'adresse électronique suivante : epu.ccgevaudan@gmail.com

Les observations déposées à cette adresse, seront consultables sur le site internet de la préfecture : www.lozere.gouv.fr

Au terme de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée au siège de la communauté de communes et en mairie de Marvejols ainsi qu'à la préfecture de la Lozère (bureau de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial) pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant minimum un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le préfet de la Lozère se prononcera sur l'utilité publique du projet et sur la servitude de passage.

Le préfet
Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale

Laure TROTIN